

II

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures du Canada*

Ottawa, le 24 avril 1974

(Traduction)

N° 68

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 24 avril 1974 qui proposait que l'Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada relatif aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions situées au large de leurs côtes, accord signé à Ottawa le 15 juin 1973, soit prorogé pour une période de quatorze jours à compter du 24 avril 1974.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la proposition énoncée dans votre note agréée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui accepte que votre note, dont les textes anglais et français font également foi, et la présente réponse constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

WILLIAM J. PORTER

L'honorable Mitchell Sharp,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa